Greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre



4 rue Pablo Neruda, 92020 NANTERRE CEDEX

09:00 - 12:30, 13:30 - 16:30 sur RDV en ligne sur https://www.clicrdv.com/GTC92

E-mail:contact@greffe-tc-nanterre.fr www.greffe-tc-nanterre.fr - www.infogreffe.fr

1/5

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : LA PARISIENNE DE MALAKOFF
Adresse requise : 2 Rue Voltaire 92240 Malakoff

N° d'identification : 841 909 641

Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement

A la demande de

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés cicviles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°011800939 prise le 16/11/2018

Montant garanti
Date de péremption : 16/11/2028

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 11/09/2025 à 09:01:49

Etat du chef de : LA PARISIENNE DE MALAKOFF, 2 Rue Voltaire 92240 Malakoff

Requis par:





Contre (constituant/débiteur ou

propriétaire du bien grevé) :

LA PARISIENNE DE MALAKOFF

Adresse: 2 Rue Voltaire 92240 Malakoff

Au profit de : CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE MONTROUGE, 44-44bis Avenue de la

République 92120 Montrouge

Domicile élu : EN SON AGENCE, 61 RUE DE LA SAUSSIERE 92100 BOULOGNE

BILLANCOURT.

120 000,00 Euros

Nature du fonds :

Commercial

Acte:

Type de l'acte : Acte sous seing privé

Référence du notaire : EN SON AGENCE, 61 RUE DE LA SAUSSIERE 92100 BOULOGNE

BILLANCOURT.

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce

Article R. 521-2, 5° du code de commerce

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 6° du code de commerce

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 7° du code de commerce

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau

Article R. 521-2, 8° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 11/09/2025 à 09:01:49

Etat du chef de : LA PARISIENNE DE MALAKOFF, 2 Rue Voltaire 92240 Malakoff

Requis par:





Hypothèques fluviales

Article R. 521-2, 9° du code de commerce

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal

Article R. 521-2, 11° du code de commerce

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété

Article R. 521-2, 12° du code de commerce

Néant

Privilège du Trésor

Article R. 521-2, 13° du code de commerce

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Article R. 521-2, 14° du code de commerce

Néant

Warrants agricoles

Article R. 521-2, 15° du code de commerce

Avertissement:

Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023, Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 11/09/2025 à 09:01:49

Etat du chef de : LA PARISIENNE DE MALAKOFF, 2 Rue Voltaire 92240 Malakoff

Requis par:





Opérations de crédit-bail en matière mobilière

Article R. 521-2, 16° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°2024CBA03119 prise le 22/04/2024

N° d'inscription national : n°92012024CB03119

Date de péremption : 23/04/2029

Contre (constituant/débiteur ou

propriétaire du bien grevé) :

LA PARISIENNE DE MALAKOFF

Adresse: 2 Rue Voltaire 92240 Malakoff

Au profit de : Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR, 12 av André

Malraux 92300 Levallois-Perret

21 326,75 Euros

Montant garanti

Désignation du bien : Voiture Particulière de Marque : OPEL, MODELE : CORSA - 1.2 T 10 0

ELEGANCE BUS, TYPE MINES : UPHNKS, PUISSANCE FISCALE : 5 CV, N $^{\circ}$ DE

SERIE: VXKUPHNKSP4079712, N° D IMMATRICULATION: GP-728-CN

Date d'exigibilité : 30/05/2028

Saisies pénales de fonds de commerce

Article R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement

Article R. 521-2, 18° du code de commerce

Néant

Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés) Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement:

L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 11/09/2025 à 09:01:49

Etat du chef de : LA PARISIENNE DE MALAKOFF, 2 Rue Voltaire 92240 Malakoff

Requis par:





Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitions à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 11/09/2025 à 09:01:49

Etat du chef de : LA PARISIENNE DE MALAKOFF, 2 Rue Voltaire 92240 Malakoff

Requis par:



